

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE de la ville de LUNEL

Chers parents,

Nous vous prions de trouver ci-dessous les informations nécessaires au bon fonctionnement de la restauration scolaire.

Profil régulier : votre enfant va manger certains jours définis de la semaine au restaurant scolaire de son école.

Profil occasionnel : votre enfant pourra manger exceptionnellement (3 repas/mois maximum). Le tarif majoré sera appliqué (sauf pour toute commande faite au plus tard 48 heures à l'avance)

Nous vous attribuerons un numéro de « **compte repas famille** ».

Une **facturation mensuelle** sera envoyée à votre domicile, où vous retrouverez les dates auxquelles votre enfant aura déjeuné au restaurant scolaire, facture à régler à réception.

À défaut de règlement, vous recevrez une 1ère relance. Faute de paiement, une 2ème relance sera envoyée.

Si toutefois votre compte reste débiteur, votre dossier sera transmis à la Ville de Lunel qui pourra prononcer l'exclusion de votre enfant du restaurant scolaire, au terme du délai d'instruction.

Parallèlement à cela, votre dossier sera déposé à notre service contentieux qui vous adressera une mise en demeure.

Profil de repas : en fonction de votre choix, nous servirons à votre enfant un repas **classique** ou un repas **végétarien** (ovo-lato végétarien, sans viande, sans poisson) ou un repas **sans porc**.

Vous aurez toutefois, la possibilité de changer de profil à la rentrée des vacances de Noël et des vacances de Pâques.

INFORMATIONS PRATIQUES

Au 66 avenue des Abrivados à Lunel, un accueil vous est réservé aux jours suivants :



**Les lundis de 14h à 17h
et les mardis & jeudis de 8h30 à 11h**
(en période scolaire)



Les lundis de 9h à 12h
(aux vacances scolaires – fermé du 15 juillet au 15 août)

Sur place, trois modes de règlement seront possibles : par carte bancaire, par chèque ou espèces

Toute réservation ou annulation de repas doit être faite au plus tard 48 heures à l'avance :

- sur le site internet : <https://apptable.elior.com>

Vous serez invités à créer votre compte à réception de votre code.

Pour information : vous pouvez y accéder avec l'adresse mail et le mot de passe créés sur l'ancien portail BonApp

- via le serveur vocal au 01 41 29 39 15 (prix d'un appel local). Pour cela, munissez-vous de vos codes (famille et prestation)

Passé ce délai, l'annulation du repas pourra être enregistrée seulement sur présentation d'un certificat médical, dans un délai de **8 jours ouvrés** à compter de l'absence de l'enfant à l'école.

Nos différents modes de règlements à la réception de la facture :

- Par Carte bancaire sur notre portail AppTable,
- Par Prélèvement bancaire (choix en ligne ou à la permanence),
- Par Titre Interbancaire de Paiement (T.I.P.) domicilié,
- Par T.I.P. accompagné d'un chèque libellé à l'ordre d'ELRES